

Contrat de Ville - Volet Emploi - Attribution de subventions

M. L'Adjoint FUSTER, Rapporteur : Il est proposé au Conseil Municipal d'attribuer les subventions suivantes :

1 - Diagnostic et accompagnement au permis de conduire

Cette action est réalisée par l'association Julienne Javel. Elle consiste à aider des personnes en difficulté (bénéficiaires du RMI, chômeurs de longue durée...) en parcours d'insertion pour qui le permis de conduire est indispensable à la réalisation d'un projet professionnel.

Ainsi, l'Association établit un diagnostic pour 90 personnes qui leur sont adressées par les travailleurs sociaux et les accompagnent au permis pour 50 d'entre elles (pour l'année 2001).

Le coût de cette action est de 564 000 F (85 981,25€) dont le financement est assuré comme suit :

| | | |
|-------------------|-----------|---------------|
| Etat | 93 120 F | (14 196,05 €) |
| Région | 15 000 F | (2 286,74 €) |
| Département | 130 000 F | (19 818,37 €) |
| FAS | 70 000 F | (10 671,43 €) |
| Mission Locale | 5 880 F | (896,40 €) |
| FSE | 150 000 F | (22 867,35 €) |
| Contrat de Ville | 100 000 F | (15 244,90 €) |
| (dont part Ville) | 50 000 F | (7 622,45 €) |

Il est proposé d'accorder pour cette action une subvention de 50 000 F (7 622,45 €) à prélever sur le compte 92.90.6574.30200 abondé par un transfert d'un crédit d'égale somme prélevé sur le compte 92.90.6042.00806.30200.

2 - Atelier d'accompagnement personnalisé

L'association «Agir Ensemble Contre le Chômage» assure des permanences d'accueil de chômeurs dans ses locaux, 2 rue Victor Hugo (30 h/semaine), aux agences ANPE et prochainement dans les quartiers. Les personnes accueillies sont chômeurs en fin de droit, bénéficiaires du RMI, jeunes sans ressources.

Le budget pour cette action est de 154 000 F (23 477,15 €) financés comme suit :

| | | |
|-------------------------------------|----------|--------------|
| Ville (mise à disposition du local) | 43 000 F | (6 555,31 €) |
| Cotisation | 9 000 F | (1 372,04 €) |
| Etat | 58 000 F | 8 842,04 €) |
| Subvention | 44 000 F | (6 707,76 €) |
| (dont part Ville) | 21 000 F | (3 201,43 €) |

L'aide proposée est de 21 000 F (3 201,43 €). En cas d'accord, elle sera prélevée sur le compte 92.90.6574.30200 abondé par un transfert d'égale somme prélevée sur le compte 92.90.6042.98805.30200.

3 - Proxim'services

Cette association fondée en septembre 1999 a pour objectif de créer de nouveaux emplois durables dans le secteur des services aux particuliers.

Le public concerné par ces emplois est issu de l'Association INTERMED qui a porté la démarche de qualification. Proxim'services leur permet de finaliser leur parcours d'insertion. Aujourd'hui, 20 emplois ont été créés par cette association.

La Ville est sollicitée pour apporter une aide au démarrage de cette association. Il est proposé de lui accorder 50 000 F (7 622,45 €) à prélever sur le compte 92.523.6574.30200 abondé par un transfert de 20 000 F (3 048,98 €) prélevé sur le compte 92.90.6068.30200.

Le Conseil Municipal est appelé à en délibérer.

Après en avoir délibéré et sur avis favorables des Commissions Economie-Emploi et Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte les propositions du Rapporteur.

Récépissé préfectoral du 16 novembre 2001.